

BRS

CNRS
Inserm
INRIA
IRD
INED

Mars 2021

N° 516

Bulletin de la recherche scientifique

- Retour sur le budget 2021 du CNRS
- Le budget 2021 pour l'Inserm flèche les maigres moyens supplémentaires vers la recherche sur projet et la précarisation de l'emploi
- Création d'une nouvelle agence ANRS – REACTing au sein de l'Inserm
- Quel avenir pour les CAP ?
- Une science engagée pour le bien commun



P2 ► Édito

P4 ► Retour sur le budget 2021 du CNRS

P6 ► Le budget 2021 pour l'Inserm flèche les maigres moyens supplémentaires vers la recherche sur projet et la précarisation de l'emploi

P8 ► Création d'une nouvelle agence ANRS – REACTing au sein de l'Inserm

P10 ► Quel avenir pour les CAP ?

P12 ► Une science engagée pour le bien commun

P13 ► Communiqué de la FERC-CGT (SNTRS-CGT, CGT FERCsup, CGT INRAE) et de l'UFSE-CGT

P14 ► Tribune libre : Génie génétique : un outil de développement

P16 ► Hommage à Daniel VARECH

P17 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : SNTRS-CGT@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924S05392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

Et de trois !

Chère camarade, cher camarade,

Le 31 mars, plus d'un an après le premier confinement du pays, le président de la République a annoncé aux Français, lors d'une intervention télévisée, le retour de restrictions poussées afin de contrer l'épidémie de Covid-19.

Face à la troisième vague du coronavirus, Emmanuel Macron a annoncé la fermeture des établissements scolaires pour trois à quatre semaines dans toute la France et le durcissement des mesures dites « de freinage » à tous les départements français. Le président appelle à « la mobilisation de chacun » pour ce mois d'avril. « Nous faisons ce choix parce que plus aucune région n'est aujourd'hui épargnée ; partout le virus circule vite et de plus en plus vite », a-t-il ajouté.

Le premier ministre a détaillé devant une Assemblée nationale houleuse les nouvelles restrictions pour tenter de juguler la troisième vague de Covid-19. Cette déclaration a été suivie d'un vote majoritaire mais la quasi-totalité des partis d'opposition a boycotté le vote en dénonçant « une mascarade ». Le même exercice et les mêmes critiques virulentes ont été renouvelés l'après-midi devant le Sénat.

La vaccination : voilà la solution, mais où sont les vaccins ?

D'après le chef de l'État, les 60-70 ans pourront bénéficier d'une injection à partir du 16 avril. Les 50-60 ans à partir du 15 mai. D'après lui, « La

sortie de crise se dessine grâce à la vaccination », ou encore, « D'ici la fin de l'été, tous les français de plus de 18 ans qui le souhaitent pourront être vaccinés ». Ah, parce qu'il connaît le nombre des français souhaitant se faire vacciner ? Dans la mesure où la vaccination doit se faire des plus anciens aux plus jeunes, ces allégations signifieraient que les plus de 70 ans sont tous vaccinés ? Nous savons tous qu'il n'en est rien et qu'une partie des plus anciens n'a pas encore eu accès à une première injection, que les personnes moins âgées ayant des facteurs de risques donc prioritaires ne sont toujours pas vaccinées. Ainsi, toutes ces personnes devraient l'être d'ici quinze jours afin d'engager la vaccination par tranche d'âge sans facteur de comorbidité. Qui peut croire une telle annonce à moins de changer les règles de priorité dans la vaccination ou d'avoir un tsunami de vaccins d'ici quinze jours ? Il nous annonce 47 millions de doses de vaccins livrées en France entre avril et juin : attention à de nouvelles annonces mensongères !

Malgré les sombres prévisions des épidémiologistes, le président a fait le pari de ne pas reconfiner plus tôt en comptant sur la vaccination. Début février, Olivier Véran disait qu'il était « évidemment possible qu'on ne soit jamais reconfinés ».

Début mars, Emmanuel Macron demandait de « tenir encore quelques semaines, quatre à six semaines », pour pouvoir mi-avril assouplir les mesures sanitaires.

La campagne vaccinale de grande ampleur est jusqu'à aujourd'hui un véritable échec et pendant ce temps le variant britannique a pris le dessus

de l'épidémie en France ! Ce variant est présent sur notre territoire depuis décembre 2020, il est reconnu comme plus contagieux et plus meurtrier, mais pour le chef de l'État il s'agit une « nouvelle donne » à affronter. Une nouveauté qui remonte à quatre mois !

A ce rythme, on va collectionner toutes les « nouveautés de virus » de la planète !

Pendant ce temps...

Plus de 5 000 malades du Covid occupent les services de réanimation des hôpitaux. Un chiffre supérieur au plus fort de la deuxième vague. « Partout le virus circule vite, de plus en plus vite, et partout les hospitalisations augmentent », concède le chef de l'État, qui nous demande en conséquence « un effort supplémentaire » ! Cet effort est demandé en particulier aux soignants pour augmenter les capacités en réanimation. Des « renforts supplémentaires » doivent arriver pour permettre de passer le nombre de lits en réanimation de 7 000 « à un peu plus de 10 000 ».

Toujours le même discours, faites des efforts... Pourquoi faut-il attendre fin mars 2021, un an après la première vague, pour augmenter pour la troisième fois dans l'urgence la capacité des lits de réanimation et dans le même temps fermer des hôpitaux comme sur Paris ? L'urgence ça suffit, il faut remettre des services publics, dans la santé et ailleurs, au service des citoyens.

Le fameux en même temps :

« L'école n'est pas négociable », affirme Emmanuel Macron mercredi soir, avant d'annoncer dans le même temps leur fermeture !

Ces nouvelles restrictions ont un impact sur l'économie, ce que voulait éviter à tout prix le chef de l'État. Le nombre de commerces fermés passe de 90 000 à 150 000. L'ensemble des dispositifs d'aide aux salariés et aux entreprises représente un coût total pour les finances publiques de 11 milliards d'euros par mois.

Des années de restrictions budgétaires au nom du sacro-saint déficit

de 3% à ne pas dépasser, des années de casse des droits sociaux pour faire ces économies sur le dos des salariés pendant que l'argent public continuait à servir le capital, pour maintenant lâcher la bride et ouvrir les vannes des deniers publics pour éviter l'effondrement de cette société libérale. Voilà où cette pandémie nous conduit mais arrivera-t-on à tirer les leçons qui s'imposent ? Rien n'est moins sûr. Tout dépendra de notre capacité à mobiliser les salariés pour dire que de cette société-là nous n'en voulons pas !

Le monde d'après n'est pas encore là, la crise sanitaire n'est pas finie. Mais leur monde d'après sera le même que celui d'hier, voire pire, car il faudra que les salariés paient les dépenses d'aujourd'hui sans impacter le capital !

La réforme de l'assurance chômage préfigure ce qu'ils nous préparent !

La réforme de l'assurance chômage, rejetée par la CGT et toutes les autres organisations syndicales est remise sur les rails par le gouvernement. Le décret vient de paraître et prévoit d'appliquer de nouvelles régressions pour limiter l'accès aux allocations chômage.

Au 1^{er} juillet, un changement du mode de calcul de l'allocation fera baisser les droits mensuels jusqu'à 40% pour 1,15 million de personnes,

et lorsqu'une baisse légère du chômage sera constatée un nouveau durcissement du seuil d'accès passera de 4 à 6 mois de travail. Cela va concerner près de 500 000 personnes, en majorité des jeunes. Les cadres verront une dégressivité de leur droit actée.

Dans le même temps et pour tenter de faire passer la pilule, un mini bonus-malus de la cotisation patronale lié à l'abus de recours aux contrats courts devrait entrer en vigueur en septembre 2022.

Au total, près de 1,7 million d'allocataires qui vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que, déjà, 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

Voilà leur monde d'après : nouveaux reculs en matière de droits sociaux et garanties collectives !

De très nombreux travailleurs et travailleuses dans le spectacle et la culture, avec des travailleuses et travailleurs précaires de différents métiers, sont entrés en mouvement et occupent depuis plusieurs semaines près de 100 lieux de théâtre et salles de spectacle.

Les salariés précaires, saisonniers, intérimaires, extra-hôteliers, guides-conférenciers, livreurs des plateformes mènent en commun des actions professionnelles pour leur droit au travail, à un salaire juste et à une protection sociale digne de ce nom.

Le 18 mars 2021 était le jour anniversaire des 150 ans de la commune de Paris. Le 18 mars 1871 débutait l'insurrection qui allait donner naissance une semaine plus tard à la commune de Paris. Cette date anniversaire doit nous donner confiance dans notre capacité à fédérer les luttes pour faire de 2021 l'année de notre monde d'après !





Retour sur le budget 2021 du CNRS

Le budget initial 2021 du CNRS a été voté lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2020. Il compte 106 millions de ressources d'État supplémentaires (programme 172) en réduisant le prélèvement sur fonds de roulement de près de 10 millions. Voici, l'annonce faite par la direction lors de la présentation de ce budget en décembre 2020.

Ce budget est la poursuite de la politique d'austérité du CNRS, n'en déplaie l'annonce des 106 millions supplémentaires,

car le CNRS continuera à ne recruter au maximum que 250 chercheurs et 310 ingénieurs et techniciens et ceci pour la troisième année consécutive. Ces niveaux de recrutements d'après la direction correspondent à la moyenne des départs à la retraite prévus sur quatre ans à partir d'estimations faites en 2018.



L'établissement renouvelle également ses priorités scientifiques à travers le recrutement de doctorants avec un passage de 380 doctorants à 560 doc-

torants en 2021, l'effort budgétaire en faveur de la prématuration avec 6,9 M€ et le soutien aux programmes de la MITI (Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires) 8,2 M€, notamment ceux définis dans le cadre des six défis sociaux identifiés dans le COP (Contrat d'Objectif et de Performance).

Les 106 millions supplémentaires sont en grande majorité destinés aux mesures RH dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR). Avec :

- 24 millions au titre des mesures salariales ;
- 16 millions de plus pour la dotation déléguée aux laboratoires ;
- IRES (10 % allant aux laboratoires) ;
- l'augmentation des crédits de l'ANR avec un effet d'assiette de 20 millions d'euros ;
- l'augmentation du taux des prélèvements et du préciput, soit 5,4 millions d'euros inscrits en recettes ;
- 20 chaires de professeurs junior.

Donc 96 millions sont dédiés à la masse salariale et 10 millions de fléchage hors masse salariale dont 1,6 millions pour les dépenses des TGIR. Le bouclage se fait par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Des dépenses et des ressources résulte un solde budgétaire déficitaire de 81 millions. Ce solde budgétaire sera financé par un prélèvement sur le fonds de roulement. L'hypothèse qui a été faite est que le fonds de roulement sera abondé de 20 millions issus de reports résultant de la sous-consommation 2020 en lien

avec les effets de la crise sanitaire.

Le prélèvement sur fonds de roulement servira à financer des dépenses obligatoires et, pour partie, de nouvelles mesures LPR. Il se décline de la manière suivante :

- 48 M€ vont couvrir les dépenses de personnel limitatives ;
- 15,7 M€ pour financer les rémunérations des doctorants qui ont été recrutés depuis 2019 ;
- Enfin, 17,6 M€ vont venir financer les dépenses hors masse salariale (immobilier et informatique).

Au global, le prélèvement sur fonds de roulement est en baisse de près de 11 millions par rapport au budget initial 2020.

Les ressources propres connaissent des évolutions très disparates. Les produits valorisés de l'activité de recherche et de prestations de services sont en baisse de 14 M€, lié aux effets de la crise sanitaire.

Il a fallu attendre plusieurs semaines et reporter le conseil d'administration à la veille des fêtes de Noël 2020 avant que le CNRS puisse enfin présenter un budget initial.

En effet, comment peut-on proposer à la baisse, le budget du plus

grand organisme de recherche pour 2021, alors que la LPR promet pour la recherche monts et merveilles pour les 10 années à venir en commençant par 2021 ? Avec ce budget, la marge de manœuvre du CNRS pour garder la maîtrise de sa politique scientifique reste très faible. Chaque budget initial apparaît comme une nouvelle bataille pour la survie de l'établissement. Les beaux discours sur la volonté de promouvoir la recherche annoncés dans la LPR et par la ministre se heurtent à la politique d'austérité que le gouvernement maintient même dans le cadre de la crise sanitaire. Nous ne pouvons pas nous réjouir que le niveau de recrutement reste cantonné à 250 recrutements de chargés de recherche par an et 310 ingénieurs et techniciens.

Non, il n'est pas possible de penser que nous assistons à un redressement du budget du CNRS dans ces conditions. Ainsi, si le budget du CNRS est en très légère hausse, c'est uniquement suite à l'application stricte des premières mesures prévues dans le cadre de la LPR mais nous venons de frôler un budget en baisse avec une obligation d'autofinancement par l'établissement des mesures LPR pour cause de baisse du niveau de prélèvement dans le fond de roulement, comme exigé par le représentant de Bercy.

Sur le programme 172, la LPR prévoit une augmentation de ce budget de 224 millions d'euros.

Il y a à peu près 165 M€ pour les opérateurs dont 106 pour le seul CNRS.

Le représentant de Bercy explique que le prélèvement sur fonds de roulement n'est pas sincère de budget initial en budget initial. Le budget initial (BI) 2019 prévoyait un prélèvement de 67 M€. Au BI 2020, il était de 68 M€. Et enfin de 79 M€ d'euros en 2021. Le représentant de Bercy explique que cette augmentation du

prélèvement arrive alors même que la subvention d'État augmente avec 68 M€.

Ce prélèvement sur fonds de roulement a eu lieu par le passé. Il a été discuté au CNRS, à la DGRI, à la Direction du budget. Si par le passé il a été fait de manière consensuelle cela n'est plus le cas déclare le représentant de Bercy ! Il n'y a pas eu d'accord formalisé sur ce niveau de prélèvement. De son point de vue, le travail entre Bercy et le CNRS est insuffisant. Il se pose pour lui la question de la soutenabilité du budget, alors que la subvention augmente de façon historique. Bercy a calculé que le niveau de prélèvement sur le fond de roulement passerait à 100 millions euros en 2022. Le CNRS aura-t-il un ajustement des dépenses en 2022 ? Quel est l'impact pluriannuel du budget qui est proposé ?

Bercy omet de noter que le prélèvement sur fonds de roulement diminue par rapport à 2020 de 10,7 M€...

Le représentant de Bercy termine son intervention en expliquant qu'il va voter contre le budget initial du CNRS !

Du jamais vu... Il précise qu'il a approuvé tous les budgets des autres organismes de recherche. Son vote négatif traduit son opposition d'un tel niveau de prélèvement sur fond de roulement alors que la subvention d'État a augmenté.

En fait Bercy voulait que le CNRS détourne le budget fléché pour la LPR afin de diminuer les prélèvements sur le fond de roulement !

Une nouvelle séquence inquiétante entre la direction du CNRS et le représentant du budget a eu lieu lors du conseil d'administration du 12 mars 2021 lors de l'examen du premier budget rectificatif (BR1). Le représentant du budget a exigé de la part de la direction du budget du CNRS de revoir à la baisse dès le début de l'année les dépenses afin de diminuer le niveau de prélèvement sur le fond de roulement de 16 M€. Ces millions seront dégagés au détriment du fonctionnement de l'administration de l'établissement. Mais ces économies ne satisfont pas Bercy qui a fortement critiqué la présentation du budget rectificatif. Le ministère du budget ne comprend pas pourquoi le CNRS introduit dans son premier budget rectificatif la globalité des financements sur ressources propres prévues dans les appels à projet sans présager des dépenses de l'année. En gros, Bercy veut supprimer la souplesse de consommation de ces financements. Ces budgets seraient traités comme la subvention pour charge de service public en annualisant strictement leur consommation. Cette façon de faire enlèverait la souplesse d'utilisation de ces budgets recherche au niveau des laboratoires.

Le SNTRS-CGT s'est toujours opposé au financement de la recherche sur appel à projet via les agences de moyen et plans d'investissement d'avenir (PIA). La loi de programmation renforce ce type de financement au détriment des budgets de base dans les laboratoires.

Le ministère des finances cherche à réduire la voilure du CNRS en contraignant l'établissement à faire des économies à savoir 16 millions au BR1, et combien au BR2 ?

Il voulait que pour le budget 2021 le CNRS utilise la dotation supplémentaire de 106 millions d'euros à résorber les montants prélevés sur le fond de roulement. Enfin, le ministère estime que l'argent des appels à projet ne peut être utilisé de manière souple pendant la durée de ces financements.

Le budget initial 2022 du CNRS risque de mettre en grande difficulté l'établissement si le ministère des finances persiste dans ces positions. Sans une mobilisation forte des personnels l'établissement risque d'avoir à affronter des difficultés financières importantes.

Josiane Tack

**Loi de programmation
de la recherche**

**Augmentation significative
du budget du CNRS dès 2021**

Elle est où ?

Le budget 2021 pour l'Inserm flèche les maigres moyens supplémentaires vers la recherche sur projet et la précarisation de l'emploi

Le budget initial 2021 de l'Inserm s'établit à 967,4 M€ en recettes, à 970,9 M€ en autorisations d'engagements et à 969,8 M€ en crédits de paiement.

Pour l'administration, il s'agit d'un budget de transition s'appuyant sur les trois grandes priorités.

Priorité 1 : « S'inscrire dans les orientations stratégiques de la recherche portées par la LPR ».

Ainsi, l'institut prévoit, « au titre d'une plus grande attractivité des métiers scientifiques :

- une amélioration du régime indemnitaire des chercheurs et des ingénieurs et techniciens [4,6 M€],
- le recrutement de 12 doctorants et **7 tenure tracks** à la rentrée 2021 [0,29 M€],
- le financement d'un accompagnement des jeunes chercheurs,
- et le renforcement du volume de recrutement des ingénieurs, techniciens et chercheurs ».

« Après cinq années de recrutements stables (60 chercheurs, 75 IT), **une première hausse des recrutements (66 chercheurs et 90 IT)** annonce une trajectoire plus dynamique des recrutements pour le prochain contrat d'objectifs ».

Priorité 2 : « Consolider les dispositifs de financement et d'organisation de la recherche en soutenant la recherche conduite par les équipes, évaluées au prisme de l'excellence scientifique, dans un contexte de partenariat renforcé avec les sites universitaires et les autres organismes de recherche et de soin.

- Au titre de la consolidation des dispositifs de financement de la recherche, il est inscrit une hausse des moyens de soutien aux laboratoires tel qu'annoncé par la ministre de la recherche en appui de la LPR **(+10 % de soutien aux laboratoires)**.

• Au titre de l'organisation de la recherche est créée **une « nouvelle agence » interne à l'Inserm**, chargée de la coordination et de l'animation scientifique de la recherche sur le VIH-Sida, les IST, les hépatites virales et les maladies infectieuses émergentes, issue du rapprochement de REACTing et l'ANRS.

• Par ailleurs, les perspectives ouvertes par la LPR concernant le renforcement significatif du budget de l'ANR dès 2021 se traduiront dans **les financements des laboratoires** ».

Priorité 3 : « Affirmer les outils au service de la programmation scientifique de l'Inserm qu'il s'agisse, en interne :

- de lancer de nouveaux programmes transversaux, réseaux thématiques ou accélérateurs de recherche technologique,
- du portage de programmes prioritaires de recherche dont la mise en œuvre est confiée par l'État à l'Inserm,
- ou enfin de renforcer les instruments de coopération internationale de l'institut ».

Ce budget initial a été adopté par le CA avec cinq voix contre (SNTRS-CGT, SGEN CFDT, SNCS FSU)

soit 5 élus sur les 6 élus des personnels (l'élue CFTC a voté pour).

En outre, deux membres nommés se sont abstenus : François Stasse, ancien DG de l'AP-HP, et Françoise Barré-Sinoussi, présidente de Care, Prix Nobel.

Pour le SNTRS CGT, le budget 2021 est en réalité encore une fois un budget d'austérité.

C'est en ce sens que ce sont exprimés les élus SNTRS, en déclarant lors du CA :

« Lors de l'annonce de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) en 2019, devenue aujourd'hui LPR (le Pluriannuel ayant disparu), le gouvernement avait promis un effort inédit pour la recherche publique, avec l'objectif d'atteindre enfin les 3% du PIB (engagement datant de 2000), soit 1% pour la partie financement public ».

Il a été clairement démontré lors des débats parlementaires de cette loi (votée à l'Assemblée Nationale et au Sénat), que cet objectif ne pourra pas être atteint en 2030, date de la fin de cette programmation, même avec le recours accru à des financements extérieurs aux organismes nationaux (crédits du plan de relance et du PIA4).

En effet, l'annonce budgétaire de 5 milliards d'euros sur 10 ans ne permet même pas d'atteindre les 1 % du PIB pour la recherche publique, et laissera la recherche française continuer son lent déclin.

A l'analyse du budget initial 2021 Inserm soumis à ce CA, les crédits de paiement n'augmentent que de 25 millions d'euros (soit une hausse de 3%), se répartissant entre une légère hausse apparente de 3% de la subvention de l'Etat et une forte hausse (9%) attendue des ressources propres en raison des crédits nouveaux liés à la crise sanitaire du COVID.

Les légères augmentations de la subvention État prennent en compte les mesures salariales de la loi LPR pour 5,6 millions, 4 millions de reports de crédits 2020 sur 2021 de certains programmes en raison des périodes de confinement, 3 millions promis pour le futur contrat d'objectif et 5,5 millions au titre des 10% pour les labos. On peut s'étonner d'un tel mélange d'origine de ces crédits qui additionne des crédits 2020 non consommés à une « hausse » de la subvention 2021 de l'État !

Ces légères hausses ne permettront pas réellement de doter les laboratoires de moyens nouveaux en crédits récurrents de l'Inserm

ni à l'Institut de développer des programmes nouveaux et de financer la montée en puissance de la nouvelle agence ANRS REACTing (voir l'avis voté à l'unanimité du Comité Technique de l'Inserm sur la nécessité de moyens nouveaux en crédits et personnels statutaires pour cette nouvelle agence).

Ce budget contraint oblige donc à une baisse sensible des crédits des fonctions support (moins 2,4%) en particulier

une baisse du budget de l'action sociale de 1,16 Millions.

Les crédits de l'ANR sous forme d'engagements (AE) sont en hausse : plus 158 millions d'euros, soit plus 17%, auxquels s'ajoutent ceux du plan de relance, soit plus 435 millions d'euros au total pour 2021. Sans surprise nous

assistons au renforcement des financements par projets au détriment du financement de base des laboratoires et des organismes ! Quant à l'argent pour les établissements promis par la ministre via le préciput des contrats ANR (25% en 2023, 40% en 2030), rien de concret n'est à prévoir avant fin 2021, voire 2022, du fait de la durée des appels d'offres, des affectations de crédits et des reversements du préciput.

En ce qui concerne l'emploi, les emplois sous plafond augmentent de 15 ETPT pour l'Inserm correspondant à la reprise de l'INST qui a été dissout. Il n'y a donc aucune création de postes statutaires nouveaux mais seulement le maintien du même niveau de recrutement Chargés de Recherche (60) et une légère augmentation des recrutements IT avec 83 possibilités (pour 75 en 2020). Il est aussi annoncé 7 chaires juniors ou tenures tract dont leur mise en œuvre se fera donc au détriment des postes de fonctionnaire.

Le budget 2021 est bien un budget d'austérité,

malgré les promesses de façade accompagnant la LPR. Il ne permettra pas aux organismes de mettre en œuvre la politique de recherche nationale nécessaire pour produire des connaissances et être à la hau-

teur des nombreux enjeux actuels. Il ne pourra pas répondre à la nécessité d'un véritable plan de recrutement de personnels chercheur.e.s, ingénieur.e.s et technicien.ne.s titulaires pour faire reculer la précarité croissante dans nos organismes et pour assurer des conditions de travail décentes à leurs personnels.

Les hausses limitées des budgets des organismes se résument à financer les mesures salariales très insuffisantes prévues dans le protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations. Il n'y a rien de plus !

Sans moyens supplémentaires, les laboratoires restent subordonnés aux financements de l'ANR et du PIA et poussés à faire de l'innovation pour les entreprises en lieu et place de recherche pour accroître les connaissances.

Sans moyens supplémentaires, les emplois de titulaires seront sacrifiés au profit des CDI de missions et chaires juniors.

A l'inverse de ce budget 2021, nous demandons des moyens et des postes statutaires en urgence .

Jean Kister



Création d'une nouvelle agence ANRS – REACTing au sein de l'Inserm

Cette nouvelle agence résulte de la fusion de deux agences existantes : l'ANRS et REACTing

L'ANRS, l'Agence Nationale de Recherche sur le Sida, est créée en 1988 par le ministère de la recherche et de la technologie dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le sida.

Au 1^{er} janvier 1999, l'ANRS s'est vue confier, en plus du sida, l'animation et le financement des recherches cliniques, thérapeutiques et en santé publique sur les hépatites B et C.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'ANRS est une agence autonome au sein de l'Inserm.

Sa mission est de fédérer, coordonner, animer et financer toute la recherche publique sur le sida et les hépatites virales B et C en France.

Cela comprend la recherche fondamentale, clinique, vaccinale, en sciences sociales. L'ANRS développe également des programmes de recherche dans ces disciplines dans les pays à ressources limitées, pays particulièrement touchés par ces maladies.

REACTing (*REsearch and ACTION targeting emerging infectious diseases*) a été créé en 2013 à l'initiative de l'Inserm et d'Aviesan.

Ce consortium REACTing a 2 principales missions : se préparer à d'éventuelles émergences infectieuses et coordonner la recherche en cas d'épidémie (Grippe H5N1 et H1N1, SRAS, Mers-Co, Chikungunya, Ebola, Zika et aujourd'hui Covid-19).

Pour cela, il rassemble des équipes et des laboratoires de tous horizons, de la recherche fondamentale aux sciences humaines et sociales.

La crise sanitaire du COVID en 2020 avait mis en lumière la nécessité d'une meilleure coordination.

En mai 2020, le SNTRS-CGT s'inquié-

tait du manque de coordination dans les recherches contre la COVID en France (*voir le n° 520 d'En Bref*) : « pour lutter contre la Covid-19, changeons de logique : la coordination doit remplacer la concurrence ».

Nous faisons un constat très critique sur la façon avec laquelle le gouvernement français et l'Union européenne ont lancé les recherches sur la Covid-19 et développé les moyens diagnostiques et thérapeutiques appropriés. Les robinets financiers fermés jusqu'à peu pour les recherches sur les coronavirus se sont subitement et largement ouverts via une multitude d'appels à projets non coordonnés. Comme si les moyens financiers concédés dans la précipitation allaient rattraper des années de pénurie. Alors que la démarche scientifique exige de la méthode, du temps et... de l'esprit critique. Nous avons au contraire assisté à une absence totale de coordination nationale qui a laissé libre cours à tout et n'importe quoi, notamment à des essais cliniques contraires aux principes de la déontologie médicale. Il n'en peut ressortir qu'un immense gâchis.

« La recherche doit être mieux régulée en période de crise, afin de capitaliser efficacement sur la mobilisation des acteurs, en évitant notamment la multiplication des protocoles ou certaines redondances entre projets. Elle doit également s'inscrire dans un temps plus long, afin d'augmenter significativement la connaissance sur les émergences et promouvoir ainsi une meilleure réactivité en temps de crise ».

C'est sur la base de ce constat, appuyé par plusieurs rapports d'experts qui pointaient « l'exigence d'une meilleure régulation de la recherche sur les émergences », que l'Inserm crée une nouvelle agence interne en rapprochant l'ANRS et REACTing.



Cette nouvelle agence interne à l'Inserm combine « l'expertise de REACTing et la capacité opérationnelle de l'ANRS ».

L'ANRS – REACTing est chargée de la coordination et de l'animation scientifique de la recherche sur le VIH-sida, les IST, les hépatites virales et les maladies infectieuses émergentes.

Quel regard porter sur la création de cette agence ?

La création de cette agence est plutôt une bonne chose car cela reste dans l'Inserm.

Le SNTRS-CGT a posé la question du rôle du Conseil Scientifique Inserm dans la création de cette agence,

vu qu'à ce jour, il n'a pas été formellement consulté. Le syndicat a également demandé qu'il soit représenté au Conseil Scientifique de l'agence.

Mais surtout nous avons une forte interrogation sur les moyens nouveaux pour cette agence (crédits et personnels) qui ne doivent pas être pris sur ceux de l'Inserm mais venir en plus de l'État !

C'est pourquoi, lors du CT du 24 novembre 2020 nous avons déposé un avis (avec l'accord de toutes les OS) qui a été voté à l'unanimité : « Les représentants des personnels au Comité Technique de l'Inserm demandent l'engagement de la direction de l'Inserm et des ministères de tutelles (MESRI, Santé, Affaires Étrangères) à ce que les moyens nouveaux pour la nouvelle agence ANRS-REACTing (crédits et personnels) soient attribués en ajout du budget actuel de l'Inserm ».

Le PDG Gilles BLOCH a déclaré qu'il partageait tout à fait notre demande

car l'Inserm n'a pas assez de marge de manœuvre avec le budget actuel pour assurer les moyens nouveaux nécessaires au développement de cette nouvelle agence. Le CT a voté à l'unanimité pour création de l'agence ANRS REACTing.

Lors du Conseil d'Administration de l'Inserm du 3 décembre 2020, les élus SNTRS-CGT ont voté pour la création de cette agence avec la déclaration unitaire ci-dessous (déclaration des 6 élus des personnels) : « *Les élu.e.s du personnel au Conseil d'administration de l'Inserm demandent solennellement l'engagement des ministères de tutelles (MESRI, Santé, Affaires Étrangères) de l'Inserm et de sa direction à ce que des moyens nouveaux soient attribués pour la nouvelle agence ANRS-REACTing (crédits et personnels), en ajout de ceux figurant au budget initial 2021 de l'Inserm soumis au vote ce jeudi 3 décembre 2020. Cela devrait prendre la forme d'un apport budgétaire supplémentaire à l'occasion d'un budget rectificatif au cours d l'année 2021* ». Il a également été voté la motion suivante : « *Le CA exprime le vif souhait que le budget de la nouvelle agence soit ajusté, dans les meilleurs délais, pour tenir compte des nouvelles missions qui lui sont confiées* ».

Le Conseil d'Administration a voté un budget prévisionnel de 59 M€ pour cette nouvelle agence, « *une demande de moyens complémentaires* » ayant été adressée aux ministères de tutelle. Ce budget comprend notamment la subvention de l'ANRS, des ressources propres et plusieurs financements fléchés.

Les associations Aides (lutte contre le VIH et les hépatites virales) et Sidaction (lutte contre le VIH) tout en saluant la pertinence du projet de fusion de l'ANRS et du consortium REACTing, alertent sur le manque de garanties financières permettant de répondre aux ambitions de cette nouvelle agence. Elles demandent au président de la République de « *s'engager* » et de « *confirmer dès maintenant une augmentation de 36 M€ de la subvention d'État dédiée* ». Elles estiment que « *les modalités prévues pour abonder ces financements ne sont absolument pas adaptées, ni aux enjeux et à l'urgence de la situation, ni au fonctionnement d'une agence autonome permettant de garantir l'excellence et l'efficacité du modèle de l'ANRS. Nous craignons fortement que ce montage ne conduise inévita-*

blement à ponctionner le budget initialement dédié à la recherche sur le VIH, alors que cette épidémie est loin d'être terminée ». Elles doutent également de la capacité de la nouvelle agence à « *préserver deux atouts majeurs de l'ANRS : des projets significatifs et immédiats avec les pays du Sud, ainsi que l'implication de la société civile, spécificité de l'ANRS qui a fait la preuve de son efficacité* ».

Quels moyens pour cette nouvelle agence ?

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, indique le 14 janvier 2021 lors de la conférence de presse sur la Covid-19 du Premier ministre Jean Castex que la nouvelle agence de recherche ANRS-REACTing sur les maladies infectieuses « *a été dotée, en plus des financements de l'agence ANRS, pour un fonds de départ purement d'organisation administrative* ». La ministre précise que cette nouvelle agence « *sera bénéficiaire d'un programme de recherche spécifique sur les maladies émergentes, d'un montant d'environ 50 M€, que nous sommes en train de construire avec elle* ». « *Il y aura bien un budget qui ne viendra pas empiéter sur le budget dont l'ANRS disposait précédemment* », complète-t-elle.

Un site « *provisoire* » doit être trouvé sur Paris pour la fin 2021 pour cette agence ANRS-REACTing avec aussi les ITMO et Inserm Transfert qui sont actuellement au BioPark. Le Président de la République a annoncé la construction d'un campus pour les recherches alliant numérique et santé mais aussi la création d'une agence sur les maladies émergentes et infectieuses dans les anciens locaux de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. Il s'agirait d'un « *PariSanté Campus* » réunissant des équipes de l'Inserm, l'INRAE, l'AP-HP, l'Université PSL, le Health Data Hub et l'Agence du numérique en santé. L'objectif est de créer un lieu de recherche et d'innovation sur le numérique dans la santé. Les travaux aboutiront « *dans un horizon de cinq ans* ». Le budget global prévu est de 400 millions d'euros dont la moitié issue de fonds publics. Ainsi 45 millions d'euros proviennent du plan de relance en 2021 et environ 180 millions de la LPR récemment votée par le Parlement.

Un déménagement possible du siège Inserm à Tolbiac est envisagé au site du Val de Grace mais pas avant 2028 ! Le DSI (aussi au BioPark) irait dans les locaux de l'ANRS sur Tolbiac.

Une vigilance nécessaire.

La lutte contre la Covid-19 comme d'autres enjeux de santé publique fait intervenir recherche et système de santé, ce qui veut dire que la collaboration au niveau national entre institutions de recherche et établissements de santé est une nécessité et qu'aucun des partenaires ne doit se prévaloir d'une position dominante. Le fait que cette nouvelle agence ANRS-REACTing soit une agence interne à l'Inserm est pour nous une assurance que cette recherche sur les maladies émergentes reste dans le giron de la recherche publique. Mais son financement annoncé par le plan de relance et la LPR peut nous inquiéter quant à son asservissement aux intérêts des grands groupes pharmaceutiques.

Les difficultés d'approvisionnements des vaccins contre la Covid le démontrent où ce sont les groupes industriels qui imposent leurs règles et leurs délais aux États. De même qu'un grand groupe industriel comme Sanofi puisse verser près de 4 milliards de dividendes à ses actionnaires en 2020 (en hausse par rapport à 2019), bénéficiaire d'aides publiques et en particulier du Crédit Impôt Recherche (CIR : 130 millions €/an depuis plus de 10 ans) et puisse profiter de la crise de la Covid pour de nouveau supprimer 364 postes en R&D en France en est un autre exemple.

Il faudra donc être très vigilant aux financements et aux besoins en personnels statutaires nécessaires pour le développement de cette nouvelle agence ainsi qu'au rôle des instances scientifiques de l'Inserm dans la définition de sa politique scientifique.

Cette nouvelle agence porte désormais le nom d'ANRS Maladies infectieuses émergentes.

Elle est dirigée par l'infectiologue Yazdan Yazdanpanah.



Jean kister

Quel avenir pour les CAP ?

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et son décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (CAP), définissent les nouvelles compétences de ces instances et instaurent les lignes directrices de gestion (LDG) en matière d'avancements, de promotions et de mobilités.

Les attributions des commissions administratives paritaires sont recentrées sur l'examen de décisions individuelles défavorables aux agents, comme listées ci-dessous.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, elles ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité.

De même, les CAP ne sont plus compétentes en matière d'avancement et de promotion depuis le 1^{er} janvier 2021.

Des domaines (mutation, mobilité, avancement, promotion) relèvent maintenant des lignes directrices de gestion (LDG). Lesquelles déterminent : la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ; les orientations générales en matière de mobilité, avec maintien pour certains ministères des « tableaux de mutation » ; les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels avec un point particulier sur l'égalité homme-femme.

Il demeure des cas de saisine obligatoire des CAP :

- pour les litiges en matière de recrutement, les refus de titularisation et les licenciements en cours de stage en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire ;
- pour les questions d'ordre individuel relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité et après refus de trois postes proposés en vue de sa réintégration, et au licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- après décision refusant le bénéfice des congés prévus et refus de formation professionnelle.

Les CAP peuvent être saisies à la demande du fonctionnaire pour :

- des décisions individuelles en matière de disponibilité ;
- des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ;
- des décisions refusant l'acceptation de sa démission ;
- des décisions relatives à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- des décisions refusant une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- des décisions refusant une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
- des décisions refusant une demande de congés au titre du compte épargne-temps.

Les fonctionnaires ne pourront plus saisir la CAP compétente, mais pourront choisir un représentant désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans l'exercice des recours gracieux contre des décisions individuelles défavorables.

La composition des CAP sera revue en décembre 2022, lors du prochain renouvellement général des instances.



Les CAP seront constituées par catégorie A, B et C et non plus par corps de fonctionnaires.

Cependant des contraintes d'effectifs peuvent conduire à créer des CAP communes à plusieurs catégories.

Jusqu'au renouvellement des instances, les lignes directrices de gestion doivent avoir été soumises pour avis au comité technique avant leur adoption ou leur révision, et la représentativité des organisations syndicales est appréciée en fonction des résultats obtenues aux dernières élections.

La loi de transformation de la fonction publique orchestre une harmonisation en matière disciplinaire sur les 3 versants de la Fonction Publique.

Dès le 1^{er} groupe de sanction, on retrouve à présent une exclusion temporaire de fonction pour une durée maximale de 3 jours. Les chefs de service ou les directeurs pourront dès lors prononcer une exclusion temporaire sans avis de la commission disciplinaire si elle n'excède pas trois jours.



L'exclusion temporaire de fonction implique une absence de traitement et de cotisation retraite.

Une progressivité de sanction en matière d'exclusion temporaire s'instaure dorénavant ainsi :

- 1^{er} groupe : 3 jours (auparavant ne figurait pas dans ce groupe de sanction) ;
- 2^e groupe : de 4 à 15 jours (auparavant d'une durée fixe de 15 jours) ;
- 3^e groupe : de 16 jours à 2 ans (auparavant : de 3 mois à 2 ans).

La question que l'on peut se poser : cette modulation, a priori moins rigide, ne va-t-elle pas faciliter le recours à ce type de sanction ?

Alors que dans le 1^{er} groupe seul le blâme était inscrit au dossier de l'agent, dorénavant l'exclusion temporaire y figurera. Cette notification pourra toutefois être effacée si aucune autre sanction n'est relevée dans un délai de 3 ans.

Nouveauté : concernant les sanctions disciplinaires des 2^e et 3^e groupes, le fonctionnaire peut après 10 années de service effectif, à compter de la date de la sanction, faire une demande de suppression de toute sanction prononcée sur son dossier. Attention cette suppression ne se fera pas automatiquement et le délai de 10 ans constitue de fait un temps long.

Nouveauté : aucune procédure ne peut être engagée après 3 ans à compter du jour où l'administration a eu connaissance effective de la réalité, de la nature et de l'ampleur des faits de sanction. Ce délai est interrompu en cas de poursuite pénale.

Concernant le sursis total ou partiel, pour une exclusion prononcée dans le 3^e groupe de sanction, la durée de cette exclusion ne peut être ramenée à moins d'un mois (auparavant c'était moins de 3 mois).

Avant cette loi, seule une sanction disciplinaire du 2^e ou du 3^e groupe prononcée dans les 5 ans entraînait une révocation du sursis. A présent l'exclusion temporaire de fonction d'une durée maximale de 3 jours figurant dans le 1^{er} groupe peut entraîner la révocation du sursis.

Il y a là un durcissement dans la prononciation du sursis.

Conclusion et réflexion personnelle : il ne peut être laissé dire que les CAP n'existent plus.

Certes elles ont été vidées d'une grande partie de leur substance mais il en reste suffisamment, notamment en matière disciplinaire, pour prétendre que

les CAP demeurent importantes dans le déroulé de carrière des agent.e.s, en cas d'incident de parcours et/ou de mauvaise rencontre hiérarchique. Nos camarades élu.e.s doivent sentir leur mission consolidée en la matière.



En ce qui concerne l'avancement au choix et les promotions, toute l'expertise accumulée dans la consultation et la défense des dossiers devrait pouvoir profiter à la cause commune et d'ores et déjà une réflexion par notre syndicat doit être engagée sur un outil à mettre à disposition des syndiqué.e.s, dans un premier temps, puis à terme ouvert à l'ensemble de nos collègues en fonction des forces vives en présence.



Patrice Morales

Une science engagée pour le bien commun

Du 16 au 18 décembre dernier s'est tenue, par visioconférence, la conférence internationale 2020 des ONG partenaires officiels de l'UNESCO. La FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques) dont le SNTRS-CGT est membre, a ce statut. Elle a été sollicitée pour participer à la séance thématique tenue le 17 décembre, plus particulièrement dans l'atelier sur « *la responsabilité sociale de la science, des femmes et des hommes chercheurs et ingénieurs vis-à-vis des générations futures : quel rôle pour l'innovation et la technologie pour le bien commun, quelle pertinence pour la science ouverte et la diplomatie scientifique ?* ». Voici le texte de l'intervention.

La Fédération mondiale des travailleurs scientifiques est heureuse de participer à cette conférence internationale des ONG qui se déroule dans le contexte particulier où l'humanité lutte contre la pandémie COVID19.

Les ONG ont un double et exigeant rôle à jouer : mobiliser la société civile, et interpellier les gouvernants, servir d'aiguillon. Depuis sa création en 1946 par d'éminents scientifiques engagés pour la paix, notre fédération est consciente de la responsabilité des scientifiques envers la société.

Si les scientifiques assument volontiers cette responsabilité, c'est aux gouvernants du monde entier de faire en sorte que les peuples sortent de la semi-obscurité créée par une gestion hasardeuse de la pandémie. La science ne pourra pas à elle seule résoudre les inégalités que la pandémie a exacerbées.

Mais sans l'expertise scientifique, le risque est grand de voir les complotismes prospérer et la culture scientifique reculer.

Notre fédération accueille avec satisfaction le regain d'intérêt pour la science et souligne le besoin de science ouverte que la pandémie a intensifié.



Nous sommes heureux que la société civile et la communauté scientifique se mobilisent ensemble pour une science « bien commun de l'humanité »,

telle qu'elle apparaît dans la recommandation de l'UNESCO sur la science et les chercheurs. Leur mot d'ordre : « **pas de profits sur la pandémie** ». L'initiative citoyenne européenne #Right2Cure, The people's vaccine alliance internationale, la démarche de l'Afrique du Sud et de l'Inde auprès de l'OMC soutenue par plus de 400 organisations, réclament, au-delà de l'ouverture des données scientifiques, celle de la propriété intellectuelle des vaccins et traitements anti-COVID.

Voilà encore une raison d'appuyer le processus de recommandation UNESCO pour la science ouverte qui est en bonne voie.

Nous y voyons plusieurs avancées : la science ouverte sera fondée sur la coopération et le partage, non sur la compétition ; elle favorisera le plurilinguisme et la bibliodiversité ; elle démocratisera la connaissance ; elle élargira le savoir en y incluant celui des peuples indigènes ; elle sera solide et durable car financée par l'investissement public.

Cependant, beaucoup reste à faire pour que tous les peuples du monde puissent tirer profit du progrès scientifique et le traduisent en bien-être et prospérité.

Avoir accès au savoir n'écarte pas le risque de faire du sud un simple *consommateur*, tandis qu'il devait en être un créateur à armes égales.

Abolir la fracture numérique qui a cruellement resurgi lors des confinements, doit s'accompagner de la lutte contre la précarité énergétique à laquelle font face des chercheurs, enseignants ou étudiants des contrées à l'électricité intermittente.

La science ouverte est incompatible avec le « secret des affaires » qui met la recherche publique en position d'infériorité. Si pour les vaccins anti-COVID les entreprises privées sont aujourd'hui à l'honneur, elles s'appuient sur le travail patient et souvent sous-financé de scientifiques qui, pendant des décennies, ont tenu bon et n'ont pas hésité à partager leurs découvertes.

La science ouverte ne sera pas un prétexte de captation par le capitalisme de la valeur produite grâce au travail scientifique. L'autoritarisme d'un monde de « sécurité globale » est diamétralement opposé à l'esprit et à la lettre de la science ouverte.

Aujourd'hui, plus que jamais, les sept milliards de voisins terriens doivent se donner virtuellement la main et penser l'avenir.

Menons le combat pour une science libre, éclairée par le scepticisme de bon aloi qui nous vient de l'Antiquité et nous aide à garder la tête haute.



Dina Bacalexi

Communiqué de la FERC-CGT (SNTRS-CGT, CGT FERCsup, CGT INRAE) et de l'UFSE-CGT

Le tribunal administratif de Paris donne raison à la CGT contre le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche

Non, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas le droit d'écarter la CGT, deuxième organisation syndicale représentative, des réunions du suivi du protocole d'accord portant sur les carrières et les rémunérations des personnels.

Madame la ministre n'a pas le droit de choisir ses interlocuteurs dans les négociations. Son choix s'était porté sur le SGEN-CFDT, le SNTES et l'UNSA qui, au terme de discussions pour le moins déséquilibrées entre les différents syndicats et le ministère, avaient conduit ces seules organisations syndicales à signer le protocole d'accord « rémunération et carrières » le 12 octobre 2020 à Matignon en présence du premier ministre Jean Castex.

Le site du ministère arbore fièrement : « Loi de programmation de la recherche 2021-2030 : Un accord historique sur les rémunérations et les carrières des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur a été conclu à l'hôtel de Matignon, le 12 octobre, entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cet accord détermine les modalités du plus important plan de revalorisations salariales à destination des chercheurs, des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels qui font vivre la recherche publique en France. »

Cette signature avait été obtenue par le ministère en faisant miroiter de réserver les négociations sur les mesures RH aux seules organisations signataires et ce sur une période allant de 2021 à 2030 ! La signature de ce protocole ayant pour but d'exclure les syndicats dont la combativité ne convenait pas à la ministre et son ministère.

Le tribunal administratif dans son jugement du 9 mars 2021 expose que les négociations sur les carrières et les rémunérations sont bien des prérogatives de toutes les organisations syndicales représentatives. Elles ne sont pas réservées aux seuls signataires d'un accord qui leur donne un mandat de négociation RH au lieu de leur donner un mandat sur le suivi dudit protocole d'accord.

Extrait du jugement : « il résulte de l'instruction, notamment des termes mêmes de cet accord, que les réunions du comité de suivi de l'accord du 12 octobre 2020 n'ont pas seulement pour objet le suivi de l'avancement de la mise en œuvre des mesures déjà prévues par l'accord mais ont vocation à contribuer à l'élaboration de textes réglementaires et à soumettre à l'avis des organisations syndicales diverses mesures concernant notamment la rémunération, le recrutement et la carrière des fonctionnaires du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Dans ces conditions, dès lors que les réunions de ce groupe de travail doivent être regardées comme comportant des négociations ouvertes par les autorités compétentes au niveau national auxquelles la FERC-CGT doit être appelée à participer en application des dispositions de l'article 8 bis de la loi susvisée du 13 juillet 1983, l'absence de convocation de la FERC-CGT à ces réunions porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale, laquelle présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative. »

Le tribunal, en nous rétablissant dans nos droits, expose clairement que le ministère n'est pas légitime à choisir ses interlocuteurs parmi les représentants des personnels. Ce sont les personnels qui les choisissent en les élisant !

Les syndicats de la FERC-CGT (le SNTRS-CGT, la FERC-SUP et la CGT INRAE) sont rétablis dans leurs droits et pourront continuer à honorer la confiance accordée par les personnels dans leur capacité et leur volonté à les représenter devant leur employeur.

La CGT et ses syndicats continueront à défendre les droits des personnels n'en déplaise à madame la ministre et à son ministère ! Vous pouvez compter sur nous ! Votez CGT, c'est s'assurer que le pire n'est jamais certain !





TRIBUNE LIBRE



Génie génétique : un outil de développement

Le prix Nobel de Chimie a été attribué en 2020 à Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna pour la découverte d'un nouvel outil génétique intitulé CRISPR-Cas9, une révolution technologique plus connue sous le nom « ciseaux génétiques ».



Le système Crisp-Cas9 est inclus dans un ensemble de nouvelles techniques d'édition du génome, ces techniques induisent des modifications génétiques ciblées de l'ADN (mutagenèse dirigée par oligonucléotides et nucléases, nucléases à doigt de zinc, etc.). Certaines sont déjà dépassées car onéreuses et peu précises tandis que d'autres utilisent des enzymes qui coupent le génome en des endroits très précis ; la plus médiatisée actuellement étant CRISPR-Cas9. Lorsqu'elles permettent le remplacement d'une partie du génome : on parle alors d'édition du génome. (Voir les fiches techniques et les avis du Haut Conseil des biotechnologies sur ces nouvelles biotechnologies). Le prix a été décerné en chimie et non en médecine, ce qui met l'accent sur les progrès potentiels en génétique végétale et animale.

De développement récent, cet outil est déjà largement utilisé

La publication parue en 2012 dans la revue *Journal Science* a été signée par un groupe de 6 chercheurs affiliés aux

Universités de Berkeley en Californie, de Vienne (Autriche) et d'Umeå (Suède). Dans la foulée, les chercheurs des laboratoires en génétique et biotechnologie animale et végétale s'en sont emparés et ont fait entrer Crispr-Cas9 dans leurs boîtes à outils. Des milliers d'articles scientifiques ont été consacrés à cette méthode et pas moins de 10.000 laboratoires répartis partout dans le monde y travaillent.

Donc le problème n'est pas l'outil, il est dans l'usage que l'on peut en faire.

L'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) à des fins thérapeutiques fait l'objet d'un large consensus, l'opinion publique n'est souvent plus consciente que le traitement de certaines maladies a été amélioré par des procédés biotechnologiques impliquant des OGM. Ces progrès découlent de différentes approches : production de protéines pharmaceutiques, adaptation d'organes animaux pour une transplantation chez l'Homme, lutte contre les vecteurs de maladies infectieuses et thérapie génique pour des maladies génétiques rares.

Aujourd'hui, des protéines d'intérêt pharmaceutique sont produites à partir de lait d'animaux génétiquement modifiés (GM) : facteur anti-coagulant, protéine utilisée dans la prise en charge de l'angioœdème héréditaire, protéine ayant des effets contre le choc septique... Des plantes GM cultivées dans des serres ou en plein champ produisent des médicaments (récemment le projet européen *Newcotiana* qui tente d'utiliser du tabac GM comme « bio-usine » pour produire des molécules phar-

maceutiques qui serviraient de vaccin contre le coronavirus), des cellules végétales sont transformées en fermenteur. Exemple, le « riz doré » GM pour produire du β -carotène et lutter contre une perte de la vision induite par la xérophtalmie qui a été fortement médiatisé par la campagne de Greenpeace à son encontre ce qui provoqué l'adresse de 107 lauréats du prix Nobel auprès de l'ONU pour désavouer l'ONG. Maintenant, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, autorisent la commercialisation du riz doré pour l'alimentation humaine.

Les organismes génétiquement édités (ODE), plus récents, ouvrent d'autres perspectives en santé publique. Par exemple, les nouvelles technologies d'édition du génome sont actuellement à l'étude pour l'adaptation d'organes animaux à des fins de transplantation chez l'Homme. En effet, le nombre de patients nécessitant une transplantation d'organe croît plus vite que la disponibilité des organes humains. La greffe d'organes de porc pourrait être une solution mais de nombreux antigènes déclenchent des rejets chez le patient. L'utilisation de la technique CRISPR-Cas9 permettrait de diminuer considérablement les antigènes porcins responsables du rejet.

Les applications cliniques de ces technologies sont le plus souvent mentionnées tentant d'éviter les controverses européennes sur les OGM.

Cette invention récente est mise en œuvre dans des pays de tous les continents (Etats-Unis, Canada, Argentine, Japon, Chine, Australie etc.), par contre l'Union européenne accumule du retard. En effet, de nombreux pays ont décidé que pour des modifications mineures du génome il n'y a pas lieu d'appliquer la réglementation OGM, ce qui baisse les coûts d'homologation des nouveaux produits d'édition du génome et favorise le développement d'applications. A l'inverse, l'Union européenne, par l'arrêt de sa Cour de Justice du 25 juillet 2018, a décidé que les nouvelles techniques d'édition du génome produisent des OGM. Or seuls les grands conglomérats internationaux ont une assise financière suffisante pour assumer les exigences réglementaires qui leur sont appliquées (Corteva AgriScience, ChemChina et sa filiale Syngenta, Bayer qui a absorbé Monsanto) et qui sont donc les grandes gagnantes.

La France est la plus retardée, la culture d'OGM à des fins commerciales est interdite depuis 2008. La loi n°2014-567 du 2 juin 2014 interdit la mise en culture des variétés de maïs GM. Quant au maïs MON810, sa culture est interdite dans la plupart des pays européens depuis 2016, sauf en Espagne et au Portugal. Les semences OGM représentent 30% du marché mondial. Aucune expérimentation de plante génétiquement modifiée

dans des champs n'est actuellement autorisée en France. Il est pratiquement impossible de faire financer la recherche publique sur les OGM végétaux par de l'argent public, cette recherche est devenue quasi clandestine en France. A cela s'ajoute la situation de la recherche européenne en matière d'édition génomique. Plus de 80% des brevets déposés sur les applications de la technique CRISPR-Cas sont américains ou chinois et moins de 10% européens. La Chine et les USA ont engagé de vastes programmes d'édition du génome à des fins médicales et agricoles. Cette situation est inquiétante pour l'avenir et l'indépendance agro-alimentaire ou sanitaire de l'Union européenne.

Alors que le terme « Innovation » inonde les discours des dirigeants français et européens, il est pour le moins paradoxal que le prix Nobel ait été attribué pour une technologie dont les applications sont interdites en Europe. L'édition doit rester confiné dans les laboratoires.

Le directeur de Greenpeace France, déclarait en 2002 : « *Nous n'avons pas peur des OGM* ». « *Les OGM sont peut-être une merveilleuse solution pour un certain type de société. Mais justement, c'est le projet de société dont nous ne voulons pas* ».

Les OGM et OGE ne seraient donc pas en cause et plus généralement

les avancées biotechnologiques puisqu'elles permettraient de nourrir une population humaine mondiale en expansion, d'améliorer le niveau et les conditions de vie de l'ensemble des populations, d'assurer la souveraineté alimentaire, de s'adapter aux changements climatiques. Les groupements de pression anti-biotechnologies n'agissent pas sur des critères scientifiques et techniques mais refusent les biotechnologies par idéologie.

Notons que la plupart des mouvements politiques anti-OGM sont antinucléaires et anti-nanotechnologie. Pour eux, la Technologie avec un grand T est rendue responsable soit de la dégradation de la nature soit des méfaits du capitalisme, ce qui évite surtout de s'en prendre à l'ordre social. Et puis rien de tel pour piloter la recherche, que de rendre coupables les scientifiques qui seraient focalisés sur leur seule recherche n'en verraient pas les conséquences sur la société. Ce discours rassemble, de fait, pouvoirs politiques et mouvements de l'écologisme : il est nécessaire de canaliser la recherche publique pour qu'elle réponde exclusivement aux questions de la société, pour cela il faut piloter et restreindre la liberté de recherche.

Lise Caron





Daniel Varech

Un militant exemplaire et généreux un des piliers de la CGT au Collège de France

Ingénieur de Recherche au CNRS, Daniel faisait partie du laboratoire de chimie des hormones du Collège de France, dirigé par Jean Jacques.

Ce laboratoire et celui de Grégory Pinus aux Etats-Unis, en collaboration, ont mis au point la pilule contraceptive et la pilule du lendemain.

Daniel, à son retour de service militaire, s'est consacré entièrement, avec l'équipe, à cette mise au point des deux pilules.

Pendant son service dans l'armée française en Algérie, Daniel tenait le poste d'infirmier : il a eu à soigner les Algériens qui avaient subi les tortures des militaires français. Inutile de dire qu'il en avait été très marqué. Avec son syndicat, le SNTRS-CGT, et son parti, le Parti Communiste Français, il a été de toutes les actions en France pour la Paix en Algérie.

Très impliqué dans son travail de recherche Daniel restait aussi disponible dans notre section locale du SNTRS CGT et au comité local du CAES, qu'il a constamment animés.

Homme de conviction, il savait défendre farouchement ses idées sans pour cela cesser d'être fraternel, et un « *mec sympa* ». Daniel était de toutes les manifs et de tous les combats. Intellectuel, il savait aussi se retrousser les manches pour le travail pratique.

Grand voyageur lors de ses vacances, il aimait visiter les autres pays. Avec des amis(es) de son laboratoire, ils ont fait partie du second groupe français à visiter Cuba et rencontrer... Fidel.

Généreux, dans les pays pauvres qu'il découvrait, il pouvait passer une partie de son séjour à aider à des constructions ou travaux utiles aux habitants.

Homme du Nord de la France où une partie de sa famille travaillait dans les mines, il n'oubliait pas ses origines mais était devenu... parisien. A sa retraite, il s'est installé en plein centre de la capitale. Il pouvait ainsi mieux visiter les expositions ou assister aux spectacles... C'est dans le quartier latin que Daniel a fini sa vie.

Tous ceux et celles qui l'ont fréquenté, regrettent cet ami proche : travailleur, généreux loyal et souriant, sachant aussi se moquer : une « *belle personne* » comme l'on écrit dans les gazettes.

Marc Decaster

Pour nos prochains BRS





Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Votre rubrique retrouve provisoirement sa forme habituelle, sans les références à la Fenêtre sur le monde, la Lettre internationale COVID19 du SNTRS-CGT. Cette dernière poursuit sa parution, car la pandémie court toujours et les forces qui, aux quatre coins du monde, ne cessent de lutter pour les droits et la protection des travailleurs et des peuples sont toujours en action. Mais le monde regorge d'informations dignes d'être mentionnées dans le BRS : dissocier rubrique et lettre a permis de doubler le plaisir, de diffuser plus de nouvelles qui ne sont pas toutes liées à la pandémie. La consultation des numéros 13 à 16 de la Fenêtre sur le monde, qui se trouvent sur le site internet du SNTRS-CGT, est le complément quasi naturel de cette rubrique qui n'a pas dit son dernier mot. Sa forme sera une fois de plus renouvelée au prochain numéro du BRS. Faisons un vœux (un rêve ?) : qu'elle soit bientôt la seule à vous informer de ce qui se passe « hors des frontières de la France », sans avoir besoin de complément COVID !

Argentine



Les universitaires défendent le droit à l'éducation et à la santé

La CONADU, Confédération des enseignants universitaires d'Argentine, notre partenaire à l'Internationale de l'éducation (IE) a publié le 3 février un communiqué détaillé sur les conditions de la rentrée universitaire imminente. Les collègues n'ont pas envie que les médias, qui ignorent leurs conditions de travail et les conditions d'étude de leurs étudiants, disent n'importe quoi, sous prétexte qu'il faut faire revenir tout le monde en présentiel sans garantir santé et sécurité.

Sur la page Facebook de la CONADU nous retrouvons un lien vers une enquête sérieuse menée par l'équipe SocPol de la *Universidad Nacional* de Quilmes qui a sondé « l'opinion publique » et inclut dans le sondage des questions spécifiques destinées aux parents des jeunes scolarisés. La CONADU partage l'idée des collègues de cette équipe de recherche qui pensent que la situation est plus complexe qu'une réponse (évidente) à la question « êtes-vous d'accord avec le retour à l'école si tous les protocoles sont appliqués ? ». Qui dira non ?

Mais qui, de ceux qui répondront sans réfléchir, connaît vraiment la situation des écoles et des universités ?

La CONADU rappelle que le terme « retour » à l'école ou à l'université est inapproprié, car les enseignants n'ont jamais cessé de travailler, ni les étudiants de suivre les cours.

Cela s'est fait dans l'urgence pandémique, avec les moyens du bord et la conscience des limites des nouvelles technologies, ainsi que des risques liés à leur usage, qui doivent faire l'objet d'un débat public urgent.

Le syndicat réaffirme l'attachement des collègues à l'enseignement en présentiel « dimension essentielle de notre activité ». Mais pour garantir la santé et la sécurité, la CONADU pose ses conditions et demande d'être associée à leur mise en œuvre. Elle se pose d'emblée comme acteur et non comme simple accompagnateur.

Quatre conditions doivent être intégralement remplies pour un retour en sécurité :

- immunisation massive de la population (grâce à la vaccination en cours) ;

- surveillance continue de la situation épidémiologique de la part des autorités sanitaires ;
- protocoles co-élaborés avec les syndicats des personnels et des étudiants ;
- infrastructure adéquate et moyens financiers dédiés à l'assainissement et l'hygiène.



Dans un pays étendu comme l'Argentine, il faut tenir compte de la situation de chaque région et même de chaque établissement au sein de la région. C'est là que l'intervention des syndicats est cruciale, car ils connaissent le terrain :

« il est inadmissible de prétendre avancer dans un processus [de réouverture] sans la participation pleine et entière des syndicats et du mouvement étudiant »,

avertit la CONADU. Les autorités doivent assurer le bon fonctionnement des Commissions paritaires de surveillance des conditions et de l'environnement de travail (sorte de CHSCT).

En attendant, la CONADU n'oublie pas les revendications liées à la connectivité et à l'équipement informatique, ainsi qu'aux médias qui, comme la télévision, participent au processus éducatif à distance. Le gouvernement fédéral doit déclarer la téléphonie mobile, l'internet et la télévision « services publics essentiels », réguler les tarifs et accorder à tous une indemnité de connexion qui profitera surtout aux classes populaires. Il faut aussi veiller à la « dé-monopolisation » du secteur, c'est-à-dire sa prise en mains par le public, car le privé s'est montré incapable de remplir ses obligations.

Les revendications concernant l'augmentation du budget et l'investissement dans l'ESR pour la période 2021-2023 (y compris la revalorisation salariale) ont été entendues : la CONADU salue la nouvelle loi votée le 12 février, considérée comme « historique pour la science et la technologie ».

Pour un syndicat très engagé sur les questions de genre, qui a pris une part essentielle à la lutte exemplaire des Argentines ayant abouti, le 30 décembre, à la loi historique de légalisation de l'avortement, l'inclusion dans la nouvelle loi ESR de « la perspective de genre » s'inscrit dans la continuité de ses combats. Un autre point essentiel est que l'ESR est déclarée « d'intérêt national » et que l'égalité entre les régions doit être garantie afin que le développement soit le même sur tout le territoire. On est loin ici du système français où chaque région veut se montrer sous un jour meilleur que sa voisine dont elle est la concurrente.



Et pour ne pas oublier que toutes les luttes se poursuivent et qu'il faut être sur tous les fronts, la CONADU appelle à manifester le 17 février pour une réforme judiciaire qui mettra fin à l'impunité des féminicides.

Courage, camarades, et bonne chance pour vos mobilisations. Une bouffée d'oxygène, et de chaleur, puisqu'en Argentine c'est maintenant l'été.

Bangladesh



Justice pour le gréviste de la faim de SANOFI Bangladesh

Nous avons appris cette affaire incroyable et inhumaine grâce à la CGT SANOFI France.

Depuis le 26 janvier, les travailleurs de SANOFI Bangladesh ont commencé une grève de la faim devant le siège de leur entreprise, demandant d'être indemnisés. SANOFI veut se séparer de certaines de ses activités, c'est pourquoi les travailleurs de ces secteurs se retrouveront au chômage sans aucune précision sur leur avenir.

Le management de SANOFI Bangladesh ne voulait pas entendre parler d'indemnisation. La grève s'est poursuivie, avec des conséquences sur la santé de ces travailleurs éprouvés par le stress d'avoir à réclamer leur dû et de se heurter à des dirigeants intransigeants.

Le 16 février l'un des grévistes de la faim meurt suite à une attaque cérébrale.

Son épouse, éplorée, a dit au syndicat, la *Sanofi Bangladesh Limited Workers-Employees Association* que la santé de son époux s'était aggravée suite « au stress insoutenable ».

On peut la croire, car, selon la CGT SANOFI France, l'incertitude dans laquelle se retrouvent les travailleurs bangladais dure depuis près d'un an et demi.

Un article paru dans le journal en ligne *The Business Standard* le 18 février relate la réaction des collègues du défunt :

une chaîne humaine de plus de 300 personnes réclame que justice soit faite et que cessent les pressions, les menaces et tout ce stress qui a tué Khorshed Alam Bhiyan.

Le président du syndicat précise que 400 travailleurs de SANOFI Bangladesh sont toujours en grève de la faim, leur santé physique et mentale se détériorant de jour en jour. Le 15 février, 20 grévistes de la faim sont évacués vers des hôpitaux proches. Le secrétaire général du syndicat craint que d'autres morts soient à déplorer.

Les grévistes de la faim font maintenant appel à la direction centrale de l'entreprise, c'est-à-dire SANOFI France. Serait-elle aussi inhumaine que celle du Bangladesh qui laisse mourir plutôt que de payer les indemnités de licenciement ? La CGT SANOFI, dans un dossier de presse, rappelle que l'entreprise a fait 12 milliards de bénéfices en 2020, tandis que le salaire au Bangladesh équivaut à 150€.

Le Bangladesh est loin de la France. Si la solidarité humaine, est au rendez-vous et nous permet de nous associer à la peine d'une famille et aux protestations des travailleurs, la direction du groupe restera-t-elle sourde à la souffrance et insensible à la justice ?



ÉTATS-UNIS



Les employés de Google créent leur syndicat

Un article du *NYTimes* du 4 janvier nous apprend la grande nouvelle : plus de 225 ingénieurs et autres travailleurs de Google ont créé un syndicat. Leurs efforts menés depuis des années dans une Silicon Valley farouchement anti-syndicale sont couronnés de succès.

La syndicalisation des travailleurs du numérique, surtout dans une entreprise où l'on est très bien payé, est assez inhabituelle.

Certes, les cols blancs sont malmenés par des managers de haut rang qui les mettent constamment sous pression. Mais ce genre de travailleurs n'a pas le sens « inné » du collectif. Ils ont enfin décidé de se syndiquer sur des revendications concernant le harcèlement, l'éthique, et même la rémunération, vu l'investissement qu'on leur demande.



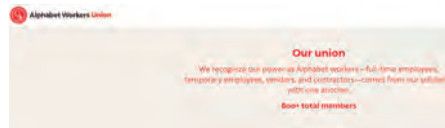
Le nouveau syndicat s'appelle *Alphabet Workers Union* (AWU ; « Alphabet » est le nom de la maison mère de Google) et est affilié à *Communications Workers of America*, une fédération de syndicats de la presse et des télécoms, qui a fourni de l'aide logistique au nouveau venu.

L'AWU a vocation à grandir, non seulement en syndiquant les ingénieurs titulaires, mais en s'adressant aussi aux sous-traitants, bien plus nombreux qu'eux, car cette forme de travail est la plus répandue dans le domaine du numérique. Elle veut être l'expression, sur le long terme, de toutes les revendications et de tous les travailleurs de l'entreprise.

Bien entendu, la direction ne voit pas le syndicat d'un bon œil, car elle considère avoir toujours « créé un environnement de travail favorable aux travailleurs et protégé leurs droits ». Cependant, les principaux intéressés sont en désaccord :

Google a licencié des ingénieurs protestant contre le fait de créer des algorithmes pour les services de l'immigration ;

Timmit Gebru, une chercheuse Afro-américaine reconnue pour son expertise sur l'IA, a été mise à la porte car elle a osé critiquer les systèmes de Google pour leurs biais contre les personnes de couleur.



L'AWU pense être une sorte de « poil à gratter » dans cette boîte où tout doit être consensuel et faussement amical. C'est pourquoi Google fera tout pour la détruire, préviennent les chercheurs qui travaillent sur la syndicalisation des travailleurs du numérique. Il est interdit de dire : « nous travaillons chez Google, mais nous avons un point de vue différent que celui promu officiellement » !

Le 12 janvier, ce tout jeune syndicat a déjà dépassé les 700 membres.

Ses fondateurs sont presque surpris de l'écho qu'a trouvé ce syndicat parmi leurs collègues. En attendant d'être reconnu officiellement comme

représentatif du personnel pour pouvoir obliger Google à s'asseoir à la table des négociations, l'AWU a lancé une action contre YouTube afin que la plateforme exclue définitivement Trump après l'assaut au Capitole du 6 janvier.

L'AWU veut être un modèle pour que les ingénieurs, chercheurs et techniciens d'autres entreprises de la Silicon Valley créent leur syndicat. Longue vie à l'AWU, un alphabet qui contient toutes les lettres, au-delà des cinq autorisées par le premier des Gafam.

L'arroseur arrosé ou Les ennemis des syndicats licenciés

À chaque changement de président, changement de personnes placées sur des postes-clés de l'État. Cette fois-ci, il fallait commencer le ménage dès l'installation, car les écuries d'Augias de Trump sont très longues à nettoyer.

Un article paru sur le site d'informa-



tion en ligne *Slate.com* le 22.01.2021, intitulé « Biden a donné aux briseurs de syndicats un goût de leur propre médicament », relate

Le licenciement des deux têtes du National Labor Relations Board (NLRB), l'agence fédérale chargée du renforcement de la législation du travail :

20 minutes après son entrée en fonction, Jo Biden a demandé au président de cette agence, Peter Robb, ennemi notoire du syndicalisme, de démissionner. Robb a refusé. Il a été licencié. Il s'est plaint de « licenciement sans cause réelle et sérieuse » (sic).

La vice-présidente du NLRB, Alice

Stock, autre fidèle de Trump, est devenue présidente pour quelques heures, à la place du licencié. Biden lui a demandé également de démissionner, ce qu'elle a refusé. Même punition : licenciée. Même réaction, pathétique : se plaindre de licenciement illégal et de décision arbitraire. Il ne manquait plus que les deux comparses demandent la protection d'un syndicat. Mais ils ont tout fait pour détruire le syndicat du personnel du NLRB !

Robb et Stock, comme les innombrables travailleurs qu'ils ont empêchés de se syndiquer, n'ont aucune garantie contre le licenciement sans cause réelle et sérieuse. De plus, ils ne connaissent même pas la législation du travail qu'ils sont censés renforcer et qu'ils ont systématiquement sapée : leurs postes étant politiques, aucune certitude de reconduction en cas de changement de président.

Biden s'était engagé pendant sa campagne à soutenir les syndicats et à faciliter la création de syndicats là où ils n'existaient pas.

Les deux comparses sont des avocats d'affaires proches du patronat,

qui ont utilisé pendant quatre années leur pouvoir à la tête du NLRB pour le détruire de l'intérieur et empêcher son personnel à faire son travail, à savoir faire respecter la loi. Les mots « négociation collective » ou « organisation des travailleurs » ont été maudits. Les actions des syndicats pour revendiquer que les travailleurs ne tombent pas malades de la COVID19 ont été attaquées par le NLRB, ce qui est aux antipodes de sa mission légale.

Ces ennemis du syndicalisme se sont retrouvés dans la situation que tous les travailleurs états-uniens non syndiqués affrontent quotidiennement :

être licencié brutalement par un patron qui n'a pas besoin de « cause réelle et sérieuse » pour mettre ses employés dehors.

Avocats d'affaires, Robb et Stock gagneront leur pain quotidien désormais en exerçant leur profession, où ils pourront à leur guise aider les patrons, leurs riches clients. Le trumpisme, et l'anti-syndicalisme, ont pris racine pendant quatre ans, et il faudra un combat acharné de tous les jours pour les éradiquer.

Les syndicats le savent, et n'attendent pas sagement que le nouveau président leur fasse des cadeaux. Ils prennent toute leur place et revendiquent leurs droits.



En paraphrasant le célèbre slogan scandé en premier lieu lors du soulèvement de l'École Polytechnique d'Athènes contre la dictature des colonels, réprimé dans le sang le 17 novembre 1973, et en remplaçant le dernier mot, « liberté », par « police », *le Journal des rédacteurs* du 14.01.2021 présente le changement de taille concernant la sécurité dans les enceintes universitaires. Cela a été annoncé le 13 janvier la ministre de l'éducation nationale (en charge également de l'enseignement supérieur) et le ministre de « protection du citoyen », chargé de l'ordre public. C'est la première fois que les deux ministres font une présentation ensemble.

La mesure phare est la création d'une police d'université,

constituée de policiers de la police nationale détachés, et de 1.000 nouveaux policiers recrutés pour l'occasion. Elle sera présente 24h/24 pour

contrôler les entrées et les sorties, fera des patrouilles et aura sous sa responsabilité le nouveau « Centre de contrôle et de réception de signaux et d'images », en plus simple centre de vidéo-surveillance permanent, qui sera connecté aux SSI et aux services de communication des établissements.

Sur le modèle des polices des campus états-uniens, sous-traitées à des compagnies privées de sécurité, l'université grecque, lieu de liberté, de culture, de vie et surtout d'éducation, lieu de démocratie par excellence, lieu de lutte exemplaire contre la dictature des colonels (on se rappelle que c'est la faculté de droit d'Athènes qui avait commencé), on installe une police armée. Certes pas d'armes à feu, mais des matraques et « toute autre arme » pour exercer leur métier « dans des conditions douces », comme dit le ministre de protection du citoyen qui feint d'oublier que les matraques peuvent faire très mal.

La police n'est pas le seul changement : on change drastiquement le système d'entrée à l'université (qui se fait en Grèce sur une sorte de concours national où l'on accumule des points), en instaurant un calcul assez complexe, mais qui aboutit mécaniquement à une plus grande sélection. Où iront les « recalés » ? Aux établissements privés qui acceptent tout le monde, à condition de payer.

Les syndicats des personnels universitaires, mais aussi des prytanes (NDR. présidents) d'universités et même un ancien ministre de l'éducation nationale s'opposent tant à la police qu'à la réduction programmée des lauréats du concours d'entrée à l'université.

La crise COVID a appauvri la Grèce au moment où elle commençait à peine à se relever de la décennie austéritaire.

Le gouvernement conservateur a besoin d'argent, c'est pourquoi il réduit drastiquement le nombre des étudiants.

Dans certaines facultés, ce sera une année complètement blanche. Dans la plupart, la réduction sera de 34%



(prévision la plus optimiste). Là où 85% des lycéens entraient à l'université, ce sera désormais seulement 66%, ce qui exclut la plupart des élèves des lycées du soir, c'est-à-dire les plus en difficulté car ils travaillent en parallèle de leurs études (ce sont souvent des élèves majeurs qui rattrapent les études).

Et la police? Les syndicats préviennent: « souvent les lois sont votées, mais ne sont pas appliquées ».

Des recours, nombreux, des actions collectives qui s'intensifient et un dialogue constant avec la société. Et des manifestations bien sûr, massives, pacifiques (face aux matraques et aux lacrymogènes) et dûment masquées.

Quelques témoignages éclairants : une professeure de l'Université Panteion (Sciences politiques) d'Athènes constate que « les universités ne sont pas des lieux d'anomie, les conflits y sont bien moins nombreux que dans le reste de la société ».

Un autre collègue renchérit : « ma fac se situe à l'angle des rues Navarinou et Charilaou Trikoupi, c'est le bâtiment universitaire le plus proche d'Exarcheia (NDLR. quartier du centre d'Athènes réputé pour ses lieux alternatifs, considéré comme sensible).

Nous n'avons eu aucun incident violent pendant ces dernières années, même pas de petits larcins. Comment un garde avec une formation de 3-6 mois pourra-t-il gérer ce qui se passe à l'université? L'instauration de la police intensifiera le climat conflictuel : pour le dire plus simplement, ce sera l'arrivée d'Exarcheia dans les universités ».

Malgré l'austérité et la fuite des cerveaux, l'ESR grec produit le 1% de la recherche mondiale,

ce qui est énorme proportionnellement à la population du pays. 6% des universités grecques publiques sont classées parmi les 2% meilleures mondiales, ce qui fait dire aux syndicalistes que la qualité « ne s'obtient pas avec la répression, mais avec du personnel, des infrastructures, des bourses et du financement ».

Au *Journal des rédacteurs* du 13.02.2021, une révélation :

« une antisèche venue des États-Unis » préconisait point par point la réforme actuelle des universités.

Le journal s'appuie sur des documents présentés par des députés de l'opposition au Parlement la semaine du 8 février, lors du débat sur la future loi (votée in extremis avec les seules voix de la droite).

Ces documents proviennent de *Wiki-leaks* : une série de rapports confidentiels faits par l'ambassadeur des États-Unis à Athènes en décembre 2008.

Les universités y sont dénigrées, notamment à cause de « l'asile » (équivalent des « franchises » en France) qui y est instauré dès la chute des colonels pour protéger les lieux de savoir de l'intervention intempesitive de la police et de l'armée. Les locaux des universités publiques sont dépeints comme des lieux d'agressions, vols et trafics divers. Les points les plus gênants : les étudiants et les personnels sont « trop syndiqués et trop politisés », et revendiquent « une éducation publique gratuite ».

L'intérêt des États-Unis était alors focalisé sur la possibilité pour leurs établissements privés de s'implanter en Grèce,

où les diplômes universitaires sont très prisés par les familles et la société en général. La « réforme » qui s'achève aujourd'hui établit une équivalence entre diplômes publics et privés, y compris pour s'inscrire aux registres des chambres du commerce et de l'industrie et accéder à certaines professions réglementées.

Police et privatisation : voilà les deux mamelles du nouveau système universitaire qui générera beaucoup d'argent pour le privé et appauvrira encore plus l'université publique. Mais l'espoir existe : les collègues n'ont pas envie d'appliquer une loi décriée de toute part. Restera-t-elle lettre morte ? Tout notre soutien à leurs luttes.



Sénégal



Campus franco-sénégalais : quand les moyens manquent, on ouvre de nouvelles universités

La branche ESR du SUDES (Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal), notre partenaire à l'IE et à la FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques) s'inquiète : quand les universités sénégalaises ont besoin urgemment de moyens supplémentaires, entre autres pour faire face aux difficultés et défis liés à la pandémie COVID, la solution ne peut pas être un « campus franco-sénégalais », nouvelle structure pour laquelle « l'État du Sénégal mobilise son énergie, ses ressources financières et foncières », selon le communiqué du SUDES.



Nos collègues sénégalais sont sensibles, à raison, aux rapports avec la France (ayant soupé de la FrancAfrique...) : ils rappellent que la France a poursuivi une politique restrictive envers les étudiants sénégalais (frais d'inscription, accès à l'espace européen), mais veut maintenant

« capter l'argent des étudiants africains les plus solvables dont elle veut l'argent mais pas la proximité ».

Le SUDES pointe les besoins de l'université sénégalaise, notamment suite à la crise sanitaire qui a conduit, comme dans la plupart des pays, à l'enseignement à distance.

Une anecdote montre le manque d'intérêt du ministère : au lieu de donner un accès illimité à internet pour les personnels et les étudiants, ou de veiller à leur équipement informatique, on leur a distribué... des modems Orange, qui « ne fonctionnent que si les collègues qui les utilisent paient les recharges nécessaires ».

D'une part c'est un gaspillage (le SUDES a demandé une enquête pour l'utilisation des fonds publics et les termes du marché passé avec l'entreprise française), de l'autre c'est ridicule, car cela ne donne pas de réponse concernant l'accueil de « plus de 68.000 nouveaux bacheliers » par temps pandémique.

Le SUDES a rencontré le ministre de l'ESR, Cheikh Oumar Anne, et lui a présenté les revendications des personnels et des étudiants. Maintenant, il s'interroge :

« pourquoi distraire une partie des ressources de notre système d'enseignement supérieur au profit de l'ancienne puissance coloniale ? ».

Nous partageons l'interrogation de nos collègues sénégalais. La coopération universitaire et de recherche à armes égales entre la France et le Sénégal est nécessaire et s'avère fructueuse quand ce sont les intéressés eux-mêmes qui s'en saisissent. Elle n'a pas besoin de « campus » qui pompent une partie des ressources au profit de ce qu'on pourrait appeler « une délocalisation sur place ».

Et si l'argent dédié à ce « campus » servait, par exemple, à enrichir la bibliothèque centrale de l'UCAD (Université Cheikh Anta Diop de Dakar), dont l'impressionnant bâtiment qui domine le campus cache des rayonnages à moitié remplis qui attendent l'arrivée des ouvrages, parfois d'outils de travail essentiels ? Nous aimerions

constater un tel changement à notre prochaine visite à Dakar !

Turquie



Les étudiants, alumni et personnels de l'Université de Boğaziçi se lèvent contre la nomination du recteur par Erdogan

Comment mettre une université prestigieuse sous contrôle politique et idéologique ? En nommant un recteur « ami », les yeux et les oreilles de celui qui l'a placé à la tête de cet établissement renommé. Une telle faveur ne se refuse pas, et se paie en retour.

Mais une université n'est pas une officine gouvernementale, c'est un lieu de savoir qui se gouverne selon les règles établies par la communauté de ses personnels et étudiants.

Cette communauté s'est levée contre la nomination par décret du président Recep Tayyip Erdogan, le 1er janvier 2021, de Melih Bulu comme recteur de l'université.

La protestation a été relayée dans le monde entier grâce aux alumni, qui gardent un lien fort avec leur alma mater et ne supportent pas qu'elle soit manipulée par la politique réactionnaire d'Erdogan. Melih Bulu n'est pas le bienvenu à Boğaziçi : il n'a jamais travaillé dans cet établissement, il a eu ce poste grâce à sa fidélité au président turc, qui veut placer ses pions dans les établissements intéressants et déplacer les autres universitaires loin de leur poste initial.

Erdogan s'est pris aux « universitaires pour la paix » : nous nous rappelons l'acharnement contre notre collègue

de Lyon Tuna Altinel, définitivement innocenté depuis ; il a persécuté des intellectuels comme l'écrivaine Asli Erdogan, et des scientifiques, comme la linguiste Necmiye Alpay, emprisonnées puis libérées ; la sociologue Pinar Selek, réfugiée politique en France, a frôlé elle aussi l'emprisonnement en 2017.

Erdogan s'est attaqué à la liberté de la presse, en emprisonnant des journalistes comme Can Dündar, rédacteur en chef du journal Cumhuriyet, aujourd'hui réfugié en Allemagne.

Cependant, la plupart de ces « terroristes » supposés ont finalement été acquittés par la justice.

Comment faire pour que leurs idées soient diffusées le moins possible ? Un moyen était la mutation forcée. Selon les syndicalistes d'Egitim Sen, les universitaires relaxés par la justice ne retrouvaient pas leur poste, mais étaient obligés d'en rejoindre un autre, le plus éloigné possible des « foyers de résistance » supposés, c'est-à-dire des établissements les plus prestigieux situés dans les grandes villes.

La nomination de Melih Bulu à Boğaziçi fait partie de cette stratégie.

Des manifestations appelant à la démission de Melih Bulu ont eu lieu pendant toute cette période, sans résultat.

Mais les libertés académiques ne sont pas négociables. Elles sont défendues vigoureusement par les manifestants, malgré la répression qu'ils subissent et les accusations de « terrorisme ».

Le SNTRS-CGT a exprimé dans un communiqué sa solidarité avec les personnels, étudiants et alumni de Boğaziçi. Une motion de soutien a été votée à la CE du 28 janvier.

Merci à notre section INRIA qui a été à l'initiative de ces actions de soutien après avoir été avertie par les alumni de Boğaziçi.

Union Européenne (UE)



« Pas de profits sur la pandémie »

Signez et faites signer la pétition lancée par l'Initiative citoyenne européenne (ICE) en décembre 2020.



Un million de signatures sont nécessaires pour obliger l'UE à légiférer, afin que les brevets des vaccins anti-COVID tombent dans le domaine public. Vaccins et traitements anti-COVID doivent devenir sans délai des biens communs de l'humanité, couverts par des « licences obligatoires » ou « licences d'office », permettant à tout pays qui en a la possibilité de les produire sans avoir à demander la permission aux multinationales de Big Pharma.

Ne laissons pas les capitalistes jouer en Bourse avec notre vie et notre santé !

Pour plus de détails, se reporter à la Fenêtre sur le monde n°13.

<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



Dina Bacalexi



La COVID-19 se propage comme un feu de forêt. Les solutions doivent se propager plus rapidement encore. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'a pas accès à des traitements et des vaccins sûrs et efficaces.



RECRUTEMENTS CHERCHEURS

Après le port du masque obligatoire
Le PDG du CNRS impose



« de masquer les listes des
candidat.e.s admissibles »